

Art. 1 Engagement

Les participants s'inscriront à l'avance via le site Internet des Passe-Partout.

Les pilotes s'engagent pour les deux dates prévues :

- Date initiale : **28/03/21**
- Date de replis en cas d'interdiction liée au Covid-19 : **05/09/21**

Les inscriptions via Internet seront clôturées le dimanche 21 mars 2021.

Après cette date et uniquement dans le cas où des places seraient encore disponibles, les inscriptions seront toujours possibles le jour même de l'enduro avec une majoration de 5€.

Les frais de participation sont fixés à 60 € et a versé immédiatement après votre inscription sur le N° de compte qui vous sera indiqué.

En cas de désistement dans un délai de 15 jours avant l'épreuve (maximum le 14 mars 2021 avant minuit par e-mail), l'engagement sera remboursé minoré de la somme de 5€ pour frais administratifs.

Sur présentation d'un certificat médical, le remboursement sera possible jusqu'à la veille de l'enduro

Si la balade devait être annulée le 28/03 à cause de mesure sanitaire, les droits d'inscription seront automatiquement reportés pour la date du 05/09/21 sans remboursement intermédiaire.

Lors de l'inscription des autocollants (plaque N°) vous seront fournis : ceux-ci devront obligatoirement être collés sur votre moto lors de la balade

Les vérifications administratives et techniques seront ouvertes dès 8h00.

Départ de la Balade à partir 9h30 par groupe de 3 à 4 pilotes maximum toutes les minutes.

Dernier départ à 10h30.

Art. 2 Conformité des motos

Toutes les motos devront être conformes au code de la route.

Les organisateurs vérifieront la conformité des motos et contrôleront les points repris ci-dessous :

Les pneus type 'FIM' sont vivement conseillés.

La plaque minéralogique devra apparaître clairement sur le porte plaque. (une copie autocollante de qualité est acceptée, nous vous conseillons vivement de porter sur vous l'original en cas de contrôles par la police.

De plus, le conducteur sera porteur de la carte verte d'assurance, du certificat d'immatriculation et de son permis de conduire. Le pilote devra signer une déclaration sur l'honneur sur la fiche d'inscription imprimée sur le site internet.

Les motos non conformes ne prendront pas le départ.

Art. 3 Parcours

Le parcours sera constitué de tout terrain, petites routes, chemins de campagne ou de sous-bois... accessibles et praticables par tous et en tout temps sans aide extérieure.

La signalisation se fera au moyen de flèches et de « Bleu » DU COTE DROIT du chemin à suivre.

Respecter les cultures, ne vous écartez pas des chemins

Respectez les limitations de vitesse et les injonctions des Marshall encadrant la balade

3 étapes spéciales seront prévues sur le circuit sur des Propriétés privées (non - obligatoire)

Tout pilote s'écartant par mégarde du chemin devra le reprendre là où il l'a quitté.

En cas de force majeure, l'organisateur, peut réduire le kilométrage de la balade et/ou modifier le parcours.

Respectez l'environnement, clôtures et plantations.

Respectez les propriétés privées, ainsi que les terrains ne faisant pas partie de l'organisation.

Quittez votre emplacement en le laissant dans l'état où vous l'avez trouvé et ne rien laisser traîner. Utiliser des sacs poubelles.

Vous êtes civilement responsables en cas d'accident.

Art 4 Respect des mesures Covid-19

Le port du masque est obligatoire au niveau du centre de départ

Les rassemblements de + de 4 personnes ne sont pas autorisés

Evitez au maximum les rassemblements tout au long du parcours.
Une signalétique spécifique sera mise en place sur le site de départ et sera à respecter.**Art 5 Assistance**

Un numéro unique d'assistance est présent sur votre plaque N° :

- A utiliser en cas de panne ou problème technique, attention dépannage limité à un retour au centre de départ.
- ***En cas de blessure, contacter en premier lieu le 112***